

## CR CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

Séance du 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Michel Cudet, Maire,

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, Dominique BARRAT, Marielle BRUNET, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Michel KRYSTLIK, Anthony MAHE, Richard MEYER, Nadine ROUX.

**POUVOIRS** : David BILLON-LAROUTE a donné pouvoir à Michel CUDET  
Jacqueline AYMOZ a donné pouvoir à Marielle BRUNET

**SECRETAIRE** : Dominique BARRAT

En exercice : 17      Présents : 14      Votants : 16

### COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

### INFORMATIONS GENERALES

Depuis notre dernière séance, deux grosses manifestations se sont tenues qui, chacune à leur tour, ont tenu leur rang : le Salon des Vins et Produits du Terroir, comme à son habitude, a fait le plein de visiteurs ; la cérémonie annuelle de remise des médailles Jeunesse et Sports et Engagement associatif connut un bon succès avec ambiance musicale et affluence ; 6 valdinois furent honorés au cours de cette séance. Je vous donne lecture de la lettre de remerciements que le comité départemental nous a adressée, remerciement que je ferai suivre à tous ceux de notre communauté qui se sont impliqués dans l'organisation. Enfin, la soirée de Ste Barbe fut égale à elle-même, bonne ambiance, nombreux participants, comme d'habitude.

Dans la continuité, en 2020, pendant la semaine de l'Ascension, nous avons pris la décision en bureau municipal de d'accueillir « MIX'ARTS » (faiseur d'événements) à l'espace de la Martinette. Un programme alléchant et conséquent est proposé, alternant jeunes et moins jeunes artistes, des ateliers à thèmes, des groupes musicaux déjà connus, le tout pouvant attirer plus de 1000 personnes sur une soirée.

La signalisation locale, dite SIL, est désormais terminée. Les panneaux fléchés ressortent bien, tant par leur couleur que par les lettres. Coup de chapeau à la doublette Delphine/Patrice qui ont bien bossé leur sujet !

#### Autres informations :

Le centre hospitalier gériatrique de St Geoire en Valdaine connaît une fréquentation toujours soutenue et les résultats d'exploitation sont conformes aux prévisionnels.

Le centre de Cotagon a terminé son projet d'établissement, révision de fond en comble en maintenant son activité de base, la santé mentale. Il en est au stade de la mise en application. Le foyer de vie est complètement repensé et le plan pluriannuel d'investissement est validé. Les travaux démarrent. Vous aurez compris, Cotagon est en voie de transformation.

Des dossiers lourds sont en cours : je rappelle principalement l'engagement que nous avons pris pour l'Ad'AP, concernant la mise aux normes de l'accès aux bâtiments publics, auquel s'ajoute aujourd'hui celui du RGPD (règlement général sur la protection des données personnelles), ceci en application du règlement européen.

Enfin, la Maison France Services ne présente pas un avancement comme je le souhaiterais. Toutefois, les études de faisabilité et de programmation vont démarrer sous la responsabilité directe du Pays Voironnais. Le dossier est bien retenu auprès de la préfecture qui doit le valider afin qu'il poursuive sa route auprès de la

commission nationale à Paris. Alexandre Ecosse et Marie-Noëlle Plessis accompagnent ce dossier. Seuls 8 dossiers seront retenus au plan départemental pour 2020. Les validations se font au fil de l'eau.

Comme il a été souligné, le marché de Noël organisé par Horizon Valdaine s'est fort bien déroulé et a connu un succès grandissant. L'initiative de mise en place d'une navette a été saluée.

Arrivée de Mme Dominique GOVAERTS à 19h40

Arrivée de M. Anthony MAHE à 19h45

Prochains conseils municipaux : 30/01 et 09/03 à 19h15

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ✓ *Administratif*

- ✓ Convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de l'Etat : avenant commande publique

Après une période de test, la préfecture de l'Isère est en mesure de proposer aux collectivités la télétransmission des actes de la commande publique. Cette procédure ne concerne que les marchés supérieurs au seuil de 209 000 € HT.

La circulaire n° 2019-02 du 5 juin 2019 précise les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle fonctionnalité et les règles à respecter en la matière.

La commune de Saint Geoire en Valdaine est déjà signataire de la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Il est demandé au conseil municipal :

D'autoriser la collectivité à recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants),

D'autoriser monsieur le maire (ou son représentant) à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission (SRCI)

D'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de convention avec le représentant de l'Etat en Isère.

**Décision** : adopté à l'unanimité

### ✓ *Ressources humaines*

- ✓ Régime Indemnitare Fonctions Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) : mise en œuvre

Il y a eu une 1<sup>ère</sup> délibération de principe le 6 décembre 2016 ; aujourd'hui nous avons un dossier complet de saisine auprès du comité technique du centre de gestion de l'Isère qui se réunit le 17 décembre. La mise en œuvre est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Une réunion d'information de tout le personnel a eu lieu le 2 décembre pour la présentation de l'aboutissement de la démarche et discussions.

- ✓ Règlement de formation : actualisation

La commune de Saint Geoire en Valdaine dispose d'un règlement de formation qui fixe les conditions de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Un travail d'actualisation a été effectué en tenant compte des nouvelles dispositions en vigueur.

Le règlement de formation, qui s'inscrit en complément du plan de formation, est un outil que chacun pourra consulter, pour connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité. Ce document participe à une meilleure transparence et une meilleure information des modalités de fonctionnement internes à la commune de St Geoire en Valdaine.

Le règlement de formation précise les règles d'accès aux actions de formation prévues au plan de formation ainsi que les modalités d'organisation, de gestion des différentes actions de formation.

Le projet de règlement de formation sera soumis à l'avis du comité technique du centre de gestion de l'Isère pour sa mise en œuvre en 2020.

✓ *Finances*

✓ Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

CREDITS A OUVRIR
------------------

D F 012 6451	Cotisations URSSAF	12 500 €
--------------	--------------------	----------

CREDITS A REDUIRE
-------------------

D F 022 022	Dépenses imprévues	12 500 €
-------------	--------------------	----------

✓ Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

CREDITS A OUVRIR
------------------

D I Op 32/ 23/ 2313	Constructions	9 450 €
D I Op 32/ 21/ 2188	Autres immobilisations corporelles	660 €
D I Op 44/ 23/ 2313	Constructions	22 600 €
D I Op 44/ 21/ 2184	Mobilier	1 020 €
D I Op 32/ 23/ 2315	Installations, matériel et outillages	5 310 €

TOTAL 39 040 €

CREDITS A REDUIRE
-------------------

D I Op 22/ 23/ 2313	Constructions	- 32 050 €
D I Op 44/ 23/ 2315	Installations, matériel et outillages	- 5 310 €
D I Op 30/ 21/ 2188	Autres immobilisations corporelles	- 600 €
D I Op 77/ 21/ 2188	Autres immobilisations corporelles	- 60 €
D I Op10001/ 21/ 2184	Mobilier	- 1 020 €

TOTAL - 39 040 €

✓ Tableau des subventions 2019 (solde)

Dans le cadre du budget primitif 2019, les crédits votés le 21 mars 2019 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant de l'aide financière à répartir de la manière suivante :

65748 - Subv. fonct. (privé) - autres organismes	VOTE 2019
FNACA	100
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Tarifs municipaux 2020

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs 2020. Il est proposé les tarifs comme ci-dessous :

Propositions :

- Mise à disposition gratuite d'une salle pour l'assemblée générale annuelle des associations de St Geoire en Valdaine
- Deux tarifications différentes : St Geoire en Valdaine et extérieur

2020

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE « La Martinette »</b>	<b>St Geoire en Valdaine</b>	<b>Extérieur</b>
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition	100,00 €	200,00 €
<i>Particuliers</i>		
Mariages (1), congrès, assemblées générales d'organismes privés	650,00 €	850,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €

2020

<b>ESPACE VERSOUD</b>	<b>St Geoire en Valdaine</b>	<b>Extérieur</b>
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition La Cîme	65,00 €	150,00 €
Forfait mise à disposition La Forêt	65,00 €	150,00 €
<i>Particuliers</i>		
La Cîme	250,00 €	350,00 €
La Forêt	300,00 €	400,00 €
Les deux salles	500,00 €	700,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €

<b>CIMETIERE</b>	<b>2020</b>
<i>Concession perpétuelle</i>	
1 place (larg 1m)	720,00 €
2 places (larg 2m)	1 150,00 €
<i>Concession trentenaire</i>	
1 place (larg 1m)	400,00 €
2 places (larg 2m)	600,00 €
<i>Columbarium</i>	
Case pour une durée de 15 ans	400,00 €
Case pour une durée de 30 ans	600,00 €
Taxe de dépôt et de retrait d'urne	25,00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir	25,00 €

<b>GARDERIE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE</b>	<b>2020</b>
Par famille et par mois, quelle que soit la fréquentation	18,00 €

<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>2020</b>
Format A4	0,20 €
Format A3	0,40 €
Documents administratifs	0,18 €
Copie de plan cadastre (A4)	3,00 €
Extrait de matrice cadastrale (A4)	2,00 €

<b>DROIT DE PLACE</b>	<b>2020</b>
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire)	0,70 €
Vente d'outillage (forfait)	80,00 €
Manège ou stand de jeux pour enfants (pêche canards, barbe à papa...)	40,00 €
Auto-tamponnantes (forfait)	55,00 €
Stand de tir carabine – arbalète (forfait)	40,00 €
Stand confiserie (forfait)	20,00 €
Cirque (forfait)	200,00 €

**Décision** : adopté à l'unanimité

## POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- ✓ Commission Urbanisme du 14 novembre 2019

### CERTIFICATS D'URBANISME

#### **CUb 38 386 19 20046 – réceptionné le 21 août 2019**

Demandeur : Cindy Boulen

Adresse du terrain : Champ Morel

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 544 – AL 551

Zonage : Ubb1 et Ubb2

**CUb négatif délivré le 21.10.2019**

#### **CUa 38 386 19 20047 – réceptionné le 3 septembre 2019**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : chemin de l'Etergne

**Objet : donation Melquiond**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 279

Zonage : Ub

**CUa délivré le 21.10.2019**

#### **CUa 38 386 19 20048 – réceptionné le 12 septembre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Dominique Jacquot

Adresse du terrain : chemin de l'Etergne

**Objet : donation Chollat-Namy**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 54 – AW 217

Zonage : A

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUa 38 386 19 20049 – réceptionné le 16 septembre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland  
Adresse du terrain : Les Communaux

**Objet : vente Bonnet/Georges**

Section (s) / Parcelle (s) : AB 214

Zonage : Nh

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUa 38 386 19 20050 – réceptionné le 27 septembre 2019**

Demandeur : Selarl Grenoble  
Adresse du terrain : route du Paris

**Objet : vente Nigro / Alvares**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 189 – AL 190 – AL 193 – AL 362

Zonage : Ub

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUa 38 386 19 20051 – réceptionné le 27 septembre 2019**

Demandeur : AB2C Notaires  
Adresse du terrain : Grand Champ

**Objet : vente Tissot / Siaga**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 19

Zonage : As

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUa 38 386 19 20052 – réceptionné le 27 septembre 2019**

Demandeur : Kinaxia  
Adresse du terrain : Champet

**Objet :**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 122 – AH 124 – AH 166

Zonage :

AH 122 = Uab2

AH 124 = Uab2 et Uaa

AH 166 = Uab2 et Uaa

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUa 38 386 19 20053 – réceptionné le 11 octobre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland  
Adresse du terrain : route de Velanne

**Objet : vente Tirard / Mazzilli**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 389

Zonage : Ab2

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUa 38 386 19 20054 – réceptionné le 14 octobre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland  
Adresse du terrain : route des Egarrières

**Objet : vente Valette / Berr**

Section (s) / Parcelle (s) : AB 16 – AB 17

Zonage :

AB 16 = Ne

AB 17 = Ne, Neb1 et Nea

**CUa délivré le 21.10.2019**

**CUb 38 386 19 20055 – réceptionné le 16 octobre 2019 *Date extrême : 16 déc. 2019***

Demandeur : Mme et M. Michaël LANGLOIS  
Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 155 et AV 191

Zonage : Ne et Nea

**Proposition d'arrêté favorable de la commission**

**CUa 38 386 19 20056 – réceptionné le 18 octobre 2019** *Date extrême : 18 nov. 2019*

Demandeur : M<sup>e</sup> Henry BENOIST – SELARL Grenoble

Adresse du terrain : Champet

**Objet : vente La Valdaine / Bordes**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 181 et AH 286

Zonage : AH 181 : Uab2 AH 286 : Uab2 et Uaa

**CUa 38 386 19 20057 – réceptionné le 31 octobre 2019** *Date extrême : 31 nov. 2019*

Demandeur : M<sup>e</sup> Jérôme CESBRON - Grenoble

Adresse du terrain : Pivonnière

**Objet : vente Gratet / Moreau**

Section (s) / Parcelle (s) : AI 51-52-53, 55-56-57, 62

Zonage : AI 51, 56, 62 : N AI 52-53-54 : A AI 57 : A et Aa

**CUa 38 386 19 20058 – réceptionné le 7 novembre 2019** *Date extrême : 7 déc. 2019*

Demandeur : AB2C NOTAIRES

Adresse du terrain : Route des Rieux

**Objet : Régularisation acte Mme Recolin-Bellon / Mme Julliard**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 134, 250, 302

Zonage : Ub, Uba et As

## DECLARATIONS PREALABLES

**DP 038 386 19 20048 – Réceptionné le 11 septembre 2019**

Demandeur : Green Planet

Adresse du terrain : route de Velanne

**Objet : panneaux photovoltaïques**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 335

Zonage : Nh

**Arrêté favorable délivré le 21.10.2019**

**DP 038 386 19 20049 – Réceptionné le 4 octobre 2019** *Date extrême : 4 déc. 2019*

Demandeur : Au Machon du Lavoir

Adresse du terrain : montée des Trois Pierres

**Objet : remplacement panneaux occultants**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 180

Zonage : Uab2

**Avis ABF du 25.10.2019 (reçu le 29.10.2019)**

**Proposition d'arrêté défavorable**

**DP 038 386 19 20050 – Réceptionné le 14 octobre 2019**

Demandeur : Stéphane Cacciato

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

**Objet : construction abri de jardin**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 183

Zonage : Nh

**Arrêté favorable délivré le 21.10.2019**

**DP 038 386 19 20051 – Réceptionné le 16 octobre 2019** *Date extrême : 16 déc. 2019*

Demandeur : Martine Faux-Girard

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : rénovation de la toiture en ardoises**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 118

Zonage : Uab1

**Avis ABF défavorable du 07.11.2019**

**Proposition d'arrêté défavorable**



**DP 038 386 19 20052 – Récépissé le 08 novembre 2019** *Date extrême : 8 janv. 2020*

Demandeur : Daniel Roux

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : création d'une véranda**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 364

Zonage : Ub, Ubb1

**En attente de l'avis ABF**

**Demander des pièces complémentaires : plan de masse et plans de façade de la véranda**

**DP 038 386 19 20053 – Récépissé le 12 novembre 2019** *Date extrême : 12 janv. 2020*

Demandeur : José JODAR Y RODENAS

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : rénovation des volets et du volet d'une porte fenêtre**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 90

Zonage : Uaa et Uab1

**En attente de l'avis ABF**

**Avis favorable de la commission**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

**PC 038 386 19 20007 – Récépissé le 2 août 2019**

Demandeur : Gaec des Fayeux

Adresse du terrain : voie des Fayeux

**Objet : création d'une avancée de toiture sur une étable**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2

**Arrêté favorable délivré le 4 novembre 2019**

**PC 038 386 19 20008 – Récépissé le 8 octobre 2019** *Date extrême : 8 janv. 2020*

Demandeur : Remi Billotti et Melody Freire

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 241 – AN 245

Zonage : Ub et Ubb1

**Avis ABF favorable du 17 oct. 2019 (reçu le 18 oct.)**

**Avis favorable de la commission**

**PC 038 386 19 20009 – Récépissé le 13 novembre 2019** *Date extrême : 13 févr. 2020*

Demandeur : Florent PERRET

Adresse du terrain : La Lambertière

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 231

Zonage : Ub

**Avis favorable de la commission**

## PERMIS D'AMENAGER

**PA 038 386 19 20002 – Récépissé le 21 octobre 2019** *Date extrême : 21 fév. 2020*

Demandeur : Claude GUIBOUD-Ribaud

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : Création d'un lot**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 237 et AS 104

Zonage : Ub et AU

**Avis favorable de la commission**

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

### Office Notarial de Grenoble

Adresse du terrain : route du Paris

Section (s) / Parcelle (s) : AL 189 – AL 190 – AL 193 – AL 362

**Pas d'exercice du droit de préemption**

**DIA délivrée le 21.10.2019**

**AB2C Notaires – Les Abrets en Dauphiné - *Date extrême : 7 janv.2020 (DIA reçue le 7 nov. 2019)***

Adresse du terrain : route des Rieux

Section (s) / Parcelle (s) : AS 134, 250, 302

**Pas d'exercice du droit de préemption**

✓ Commission Urbanisme du 5 décembre 2019

## CERTIFICATS D'URBANISME

**CUb 38 386 19 20055 – récépissé le 16 octobre 2019**

*Date extrême : 16 déc. 2019*

Demandeur : Mme et M. Michaël LANGLOIS

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 155 et AV 191

Zonage : Ne et Nea

**CUa 038 386 19 20059 – récépissé le 14 novembre 2019**

*Date extrême : 14 déc. 2019*

Demandeur : M<sup>e</sup> Raynald Chancé

Adresse du terrain : La Thuery

**Objet :**

Section (s) / Parcelle (s) : AE 222

Zonage : Ue et Ueb4

**CUa 038 386 19 20060 – récépissé le 18 novembre 2019**

*Date extrême : 18 déc. 2019*

Demandeur : M<sup>e</sup> Jérôme Cesbron

Adresse du terrain : route de la Pâle

**Objet : vente Moreau Gratet**

Section (s) / Parcelle (s) : AI 58

Zonage : N espace boisé classé

**CUa 038 386 19 20061 – récépissé le 18 novembre 2019**

*Date extrême : 18 déc. 2019*

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Combe du Verderet

**Objet : vente Elia/Commune**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 129

Zonage : N

**CUa 038 386 19 20062 – récépissé le 28 novembre 2019**

*Date extrême : 28 déc. 2019*

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : impasse du Haut Boyet

**Objet : vente Moirand/Fontaine**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 205 – AW 206 – AW 207 – AW 208

Zonage :

AW 205 – AZ 208 = A

AW 206 – AW 207 = Neb1

**CUa 038 386 19 20063 – récépissé le 29 novembre 2019**

*Date extrême : 29 déc. 2019*

Demandeur : Kinaxia

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

**Objet :**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 5 – AL 7 – AL 264 – AL 265 – AL 384 – AL 386 – AL 387

Zonage :

AL 5 = Ubb4 et Uba

AL 265 = Uba

AL 7 = Asa

AL 384 = Ubb4, Uba et Asa

AL 264 = Asa et Uba

AL 386 et AL 387 = Ubb4

**CUa 038 386 19 20064 – réceptionné le 29 novembre 2019**

*Date extrême : 29 déc. 2019*

Demandeur : AB2C Notaires  
Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : scission Sci CBD**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 101

Zonage : Uab1 et Uab2

**CUa 038 386 19 20065 – réceptionné le 3 décembre 2019**

*Date extrême : 3 janv. 2020*

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Santrey

**Objet : succession Salio**

Section (s) / Parcelle (s) : AK 128

Zonage : A et Ab2

## DECLARATIONS PREALABLES

**DP 038 386 19 20049 – Réceptionné le 4 octobre 2019**

*Date extrême : 4 déc. 2019*

Demandeur : Au Machon du Lavoir

Adresse du terrain : montée des Trois Pierres

**Objet : remplacement panneaux occultants**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 180

Zonage : Uab2

**Avis ABF du 25.10.2019 (reçu le 29.10.2019) – Arrêté du 22.11.2019**

**DP 038 386 19 20052 – Réceptionné le 08 novembre 2019**

*Date extrême : 8 janv. 2020*

Demandeur : Daniel Roux

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : création d'une véranda**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 364

Zonage : Ub, Ubb1

**Instruction en cours (ABF) – Demande de pièces complémentaires**

**Pièces déposées le 02.12.2019**

**Avis favorable de la commission assorti de prescriptions**

**DP 038 386 19 20053 – Réceptionné le 12 novembre 2019**

*Date extrême : 12 janv. 2020*

Demandeur : José Jodar Y Rodenas

Adresse du terrain : route du Bourg

**Objet : rénovation des volets et du volet d'une porte fenêtre**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 90

Zonage : Uaa et Uab1

**Instruction en cours (ABF) – demande de pièces complémentaires**

**DP 038 386 19 20054 – Réceptionné le 22 novembre 2019**

*Date extrême : 22 déc. 2019*

Demandeur : Claudine Cerilli

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

**Objet : clôture**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 208

Zonage : Ub

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20055 – Réceptionné le 29 novembre 2019**

*Date extrême : 29 déc. 2019*

Demandeur : Laurent Chapus

Adresse du terrain : voie des Michauds

**Objet : panneaux photovoltaïques**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 287 – AL 298

Zonage : Ub et Ubb2

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20056 – Récépissé le 3 décembre 2019***Date extrême : 3 janv. 2020*

Demandeur : Nicolas Ravel

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

**Objet : clôture et portails**

Section (s) / Parcelle (s) : AP 134 – AP 198 – AP 199 – AP 201

Zonage :

AP 134 = N espace boisé classé

AP 198 – AP 199 – AP 201 = Ab1

**Avis favorable de la commission****DP 038 386 19 20057 – Récépissé le 3 décembre 2019***Date extrême : 3 janv. 2020*

Demandeur : Commune St Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : route de la Lambertièrre

**Objet : ecole maternelle – mise en place de mains courantes**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 173

Zonage : Ub

**Avis favorable de la commission****PERMIS DE CONSTRUIRE****PC 038 386 19 20008 – Récépissé le 8 octobre 2019***Date extrême : 8 janv. 2020*

Demandeur : Remi Billotti et Melody Freire

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 241 – AN 245

Zonage : Ub et Ubb1

**Avis ABF favorable du 17 oct. 2019 (reçu le 18 oct.)****PC 038 386 19 20009 – Récépissé le 13 novembre 2019***Date extrême : 13 janv. 2020*

Demandeur : Florent PERRET

Adresse du terrain : La Lambertièrre

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 231

Zonage : Ub

**Instruction en cours****PERMIS D'AMENAGER****PA 038 386 19 20002 – Récépissé le 21 octobre 2019***Date extrême : 21 fév. 2020*

Demandeur : Claude GUIBOUD-Ribaud

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : Création d'un lot**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 237 et AS 104

Zonage : Ub et AU

**Instruction en cours****DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER****AB2C Notaires – Les Abrets en Dauphiné -***Date extrême : 5 fev.2020 (DIA reçue le 5 dec. 2019)*

Adresse du terrain : route du Roulet

Section (s) / Parcelle (s) : AN 242 – AN 243 – AN 244

**Pas d'exercice du droit de préemption****AB2C Notaires – Les Abrets en Dauphiné -***Date extrême : 5 fev.2020 (DIA reçue le 5 dec. 2019)*

Adresse du terrain : route du Roulet

Section (s) / Parcelle (s) : AN 241 – AN 245

**Pas d'exercice du droit de préemption**

✓ Site Patrimonial Remarquable : commission nationale

Le dossier a été déposé officiellement au ministère pour une proposition en commission nationale le 16 janvier 2020. Nous attendons donc la confirmation de son examen lors de cette prochaine commission à Paris. Une délégation devra se rendre à la présentation accompagnée du cabinet qui a réalisé l'étude.

✓ PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) :

Point d'avancement du dossier d'actualisation de la voirie communale.

Ce dossier a été ouvert à la demande du Pays Voironnais ; il s'agit de dresser un état des lieux dans chaque commune du territoire, dans le cadre d'un plan départemental à venir. Sous la houlette de Patrice Mortreuil, la commission a fait le point de la voirie communale, dossier qui n'avait jamais été traité depuis des décennies. Un constat de la situation communale en ce domaine s'imposait vraiment. Ainsi la voirie communale a pu être redéfinie dans son ensemble entre chemins ruraux, chemins d'exploitation, voies privées, voies communales... Après étude, la commission a donné un avis favorable à l'intégration de certaines voies privées dans le domaine communal, à savoir : la voie des Usines, les Michaud (9 maisons), la Fiquelle (7 maisons), l'impasse de la Motte Castrale (29 maisons). Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour ces voies des engagements ont été pris par les précédentes équipes municipales mais non actés. Il est rappelé que la prise en charge de ces voies ne générera aucun frais supplémentaire à la commune ; au contraire, l'état prend en compte la longueur des voiries pour attribuer les dotations aux communes. La procédure administrative et notariale d'enregistrement de ces voies n'entraînera pas de frais pour la commune car il s'agit d'un transfert d'office, directement réglé par le cadastre. Ces régularisations avaient été retardées du fait de la disparition de plusieurs personnes impliquées. Le plan de mise à jour des voies communales est en cours d'actualisation.

✓ Transfert de biens de l'association foncière de remembrement (AFR) des communes de Chirens, Massieu, et St Geoire en Valdaine – acte administratif

L'Association Foncière de Remembrement (L'AFR) a été mise en place en 1986 sur les communes de Chirens, Massieu et St Geoire en Valdaine. L'ensemble des travaux et aménagements, objet de L'AFR, ont été réalisés. En conséquence, le bureau de L'AFR a approuvé par délibération du 7 décembre 2006 sa dissolution et la cession à titre gratuit de tous ses biens fonciers aux communes concernées.

Le 6 décembre 2017, le bureau de L'AFR s'est réuni en Assemblée générale afin de prononcer la dissolution de L'AFR et de procéder au calcul de la clé de répartition aux fins de la dissolution.

Le 22 février 2018, le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine a accepté la clé de répartition et le transfert à titre gratuit des biens de L'AFR se trouvant dans son périmètre dans son domaine privé.

L'arrêté préfectoral n° 38-2019-01-31-004 du 31 janvier 2019 a porté dissolution de L'AFR et indiqué dans son article 2 que « les communes procéderont auprès des services des finances publiques à la publicité foncière induite par le transfert des biens résiduels de L'AFR situés au sein de leur périmètre territorial dans le domaine privé de leur commune ».

Dans ce contexte, il y a lieu de procéder au transfert des biens de l'AFR à la commune dans son domaine privé, en ce qui concerne les biens situés dans son périmètre, par l'établissement d'un acte administratif.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'approuver** le projet de transfert des biens de l'AFR situés dans le périmètre territorial de la commune de St Geoire en Valdaine, dans son domaine privé,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte administratif de transfert de biens,

**D'autoriser et habiliter** Monsieur Patrice MORTREUIL, Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif au nom et pour le compte de la commune, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Décision** : adopté avec une abstention

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJET

### ✓ SIL fin de campagne de pose

La pose des mâts ainsi que les lattes est terminée en cette fin de mois de novembre.  
La réception des ouvrages a conclu à du bon travail et un rendu fidèle aux attentes.

## POLE SCOLAIRE – CULTURE

### ✓ Points d'information de la commission Scolaire

**CMJ** : 13 enfants font partie du groupe pour cette année scolaire. Ils ont déjà participé à la cérémonie du 11 novembre, réalisé des cartes de vœux pour les colis de Noël de la résidence autonomie et de l'hôpital. Ils participeront à la distribution des colis avec des membres du CCAS le 14 décembre. Ils ont comme projets de travailler à la réalisation de nichoirs, d'implantation de jeux à la Martinette et la création de jardins partagés. D'ores et déjà deux actions seront reconduites : l'opération village propre et le loto intergénérationnel.

**Conseil école maternelle** : 75 élèves dont 6 TPS pour 3 classes

Les projets de l'année portent sur la découverte des espaces naturels sensibles, des percussions, le cycle piscine pour les GS et la bibliothèque.

**Conseil école élémentaire** : 111 élèves pour 5 classes. C'est confortable mais l'effectif reste faible. Les travaux de rénovation des classes ont été appréciés et le souhait est formulé qu'ils se poursuivent.

Les projets de l'année portent sur un cycle natation, ski de fond, voile. Une rencontre avec des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège pour les Cm1-Cm2 et un cycle de course d'orientation pour les Cm1.

Le service de restauration scolaire a été modifié avec des conditionnements en plat gastro réduit en nombre de parts permettant aux enfants de se servir à table.

Il est signalé les difficultés rencontrées par l'association « Les Amis de l'école » qui financent par leurs actions les projets des écoles. En effet, les bénévoles se font rares.

**NAP** : le fil rouge de cette année consiste à l'organisation d'un carnaval qui réunira les enfants des NAP, du centre de loisirs, du RAM, des résidents du centre hospitalier gériatrique. Les enfants commencent donc la fabrication d'instruments de musique et du bonhomme carnaval.

### ✓ Points d'information de la commission Culture

Le directeur du Grand Angle, Vincent VILLENAVE, est venu rencontrer une délégation d'élus de St Geoire en Valdaine pour présenter le plan pluriannuel d'actions. Il a été retenu la volonté de proposer une programmation « hors les murs ». St Geoire en Valdaine est identifié comme territoire ressource pour accueillir des manifestations culturelles. Une vraie dynamique est en place. Il y a volonté de construire ensemble en repérant les lieux.

Enfin il est envisagé une résidence de troupes sur le Grand Angle permettant la création et la diffusion de spectacles.

L'association Mix'Arts a sollicité la commune pour organiser son festival « Bien l'Bourgeon » en mai 2020 à la Martinette. Des rencontres et échanges sur site ont permis d'obtenir des précisions sur le contenu, l'organisation, les besoins.

Le bureau municipal du 9 décembre a donné un avis favorable à cette manifestation du 21 au 24 mai 2020. Cela implique une utilisation de l'ensemble du site (salle polyvalente comprise) du 19 au 25 mai. Un gros travail de sécurisation est à peaufiner car les concerts devraient accueillir plus de mille personnes. L'association est aguerrie à ce genre de manifestation mais une convention spécifique sera rédigée pour préciser tous les points attendus dans la collaboration.

L'ensemble du conseil municipal soutient cet évènement.

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commissions Environnement du 12/11 et 2/12/2019  
Rapport de Pierre EYMERY
- ✓ Commission Mobilité du 4/12/2019  
Rapport de Dominique GOVAERTS
- ✓ Commission Culture et équipements sportifs du 4/12/2019  
Rapport de Marielle BRUNET
- ✓ Rapport d'activité du SIEGA

Patrice Mortreuil a présenté le rapport d'activité 2018 à l'assemblée qui en a pris connaissance.

- ✓ Pays Voironnais : convention de déneigement

Au cours de cette séance il est rappelé à l'Assemblée que la Commune de St Geoire en Valdaire par délibération du 25 avril 2013 a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour que le déneigement de la zone d'activités du « Bigallet » soit effectué par la Commune de St Geoire en Valdaire. Les résultats de cette coopération ont été concluants ces dernières années et il est proposé de la renouveler pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, dans les mêmes conditions techniques et financières.

Les conditions de la rémunération pour ce service sont basées sur le coût horaire de déneigement composé du coût horaire du camion équipé avec lame et saleuse, additionné au coût horaire du chauffeur soit 66.50 € TTC par heure de déneigement.

**Décision** : adopté à l'unanimité

- ✓ CAPV - Fonds de concours petites communes : demande de subvention pour l'acquisition de véhicules

Le conseil communautaire du Pays Voironnais a approuvé, lors de sa séance du 31 janvier 2018, le principe d'une aide spécifique aux communes de moins de 3 500 habitants pour 3 ans de 2018 à 2020.

Le règlement de ce fonds a été mis à jour et approuvé lors du conseil communautaire du 26 février 2019. Il précise que seuls les projets d'investissement sont éligibles sur la base de dépenses HT avec un minimum de dépenses de 2 000 € HT. La part d'autofinancement de la commune doit représenter 20 % minimum du coût total de l'opération. Enfin le fonds de concours ne peut dépasser 50 % du reste à charge HT de la commune.

Dans ce contexte, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais pour les remplacements de véhicules. Il s'agit d'un utilitaire 3,5 T et d'un véhicule électrique destinés au service technique.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ CAPV – LEADER : demande de subvention pour le projet Culturel 2020.

**ANNULE REMPLACE la délibération 2019/COM/10/06 du 17 octobre 2019**

A la suite du projet réalisé en 2017 portant sur le patrimoine industriel, la dynamique intercommunale s'est poursuivie avec le projet « Ciné-Danse en Valdaine » en 2018 et « Ouverture exceptionnelle » en 2019.

Pour l'année 2020, les mêmes partenaires proposent l'action « Porte ouverte à toutes les fenêtres » dont la présentation vous a été faite précédemment.

Le dispositif LEADER pourrait subventionner l'évènement et il est proposé d'effectuer une demande dans ce sens pour obtenir 7 111 € en s'appuyant sur le plan de financement suivant :

	Montant
<b>Financements européens (FEADER) sollicités (a)</b>	7 111,00€
<b>Montant total de l'aide publique nationale sollicitée (b)</b>	0,00 €
dont Financeurs publics sollicités : cocher les cases correspondantes et préciser si possible pour chaque cofinanceur, le dispositif ciblé et le montant.	
• Département :	0,00 €
• Commune :	0,00 €
<b>Autofinancement : SGV + autres communes</b>	4 000,00€
<b>Contributions en nature (f)</b>	0,00 €
<b>Recettes (g)</b>	0,00 €
<b>Total : Coût du projet (a+b+c+d+e+f-g)</b>	11 111,00 €

**Décision** : adopté à l'unanimité